



FACILITÉS DE CIRCULATION

FACILITÉS DE CIRCULATION : TOUCHE PAS À MES DROITS !

Après avoir tenté de restreindre l'accès au 3635, voilà que la direction veut interdire aux cheminots et à leurs ayants-droit, l'accès aux guichets !

La dématérialisation vise en fait à tracer l'utilisation des FC afin de les soumettre à la fiscalité.

Toutes ces manœuvres visent, au final, à amoindrir, voire à faire disparaître, ce droit auquel les cheminots peuvent encore prétendre !

Avec la CGT, je signe et je réclame :

- L'accès à tous les canaux de distribution et singulièrement aux guichets ;
- L'accès à tous les types de train et à tous les types de transports de substitution ;
- La gratuité totale ;
- L'extension du droit aux FC pour tous les cheminots de la branche et les personnels CSE/CASI ;
- Le refus de toute forme de suivi individualisé en vue de les considérer comme étant soumis à l'impôt.

NOM - PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	RÉGION	SIGNATURE



